

ORGANISATION DE LA FORMATION

- 1 Unité d'enseignement « Formation initiale des Sauveteurs Secouristes du Travail

- Public concerne et pré requis : aucun

2 Objectifs de la Formation :

- Acquérir des notions de base en prévention.
- Acquérir des connaissances essentielles pour intervenir efficacement dans une situation d'accident.
- Savoir alerter les secours dans l'entreprise.

Compétences 1 Être capable D'intervenir face à une situation de travail.

- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- Être capable de réaliser une protection adaptée
- Être capable d'examiner la(les) victimes avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Être capable de secourir la (les) victimes de manière appropriée

Compétences 2 Être Capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

- Être capable de situer son rôle de sst dans l'organisation de la prévention de son entreprise
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situations dangereuses repérées.

3 Durée

- 14 heures Formation initiale
- Nombre de Participants : Minimum 4, Maximum 10 stagiaires

4 Dates et lieux

Fixés en accord avec l'établissement client

5 Encadrement

Formateur Sauveteur Secouriste du Travail certifié INRS

6- Evaluation

- Grille de certification S-S-T

-Le candidat doit avoir été validé lors de l'évaluation pour prétendre au titre de Sauveteur Secouriste du Travail, et avoir participé à l'ensemble de la formation.

PROGRAMME MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

1. Unité d'enseignement « Maintien et actualisation des compétences des Sauveteurs Secouristes du Travail »

Le Maintien et actualisation des compétences a pour but de maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

Il doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

Le non-respect de l'obligation de la formation M-a-c fait perdre la certification SST, mais elle n'empêche pas de continuer à porter secours en cas d'accident.

Compétences 1 Être capable D'intervenir face à une situation de travail.

- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- Être capable de réaliser une protection adaptée
- Être capable d'examiner la(les) victimes avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Être capable de secourir la (les) victimes de manière appropriée

Compétences 2 Être Capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

- Être capable de situer son rôle de sst dans l'organisation de la prévention de son entreprise
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situations dangereuses repérées.
-

2. Prérequis

- Être titulaire du certificat SST.

3. Encadrement

- La formation est dispensée par un formateur SST certifié.

4. Durée de la formation :

- M-a-c : 7 Heures

5 –Dates et lieux

- **Fixés en Accord avec l'établissement client**

6-Evaluation

- Grille de certification du SST (source INRS).
- Le candidat doit avoir été validé, lors de l'évaluation pour prétendre au Titre de Sauveteur Secouriste au Travail.